



PROCES-VERBAL SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de MATHA, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Wilfrid HAIRIE, Maire, en session ordinaire d'après la convocation faite le quinze novembre, deux mille vingt et un.

PRESENTS :

M. Wilfrid HAIRIE, Mme Brigitte RICHEZ BAUDET, M. Patrick XICLUNA, Mme Marie-Pierre LE SELLIN, M. Jean ROCHE, M. Jean-Noël AUBIN, Mme Louissette GELLE, M. Christian LANCEREAU, Mme Marie-Noëlle BOUNNE, M. Jérôme POIRIER, Mme Liliane BEGUE, Mme Madeleine PENE, M. Yoni TOURAINE, Mme Cindy PERRIN, Mme Christelle CLEMENCEAU, M. Jean-Luc SAVINA, Rémi MARBOEUF

ABSENTE EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Elisabeth REY représentée par M. Wilfrid HAIRIE

ABSENT EXCUSE :

M. David BOUTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jean-Noël AUBIN a été désigné à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'il accepte.

COMMUNE DE MATHA



Ville de Matha
Place de l'Hôtel de Ville
Tél. 05 46 58 50 64
Fax 05 46 58 77 74
matha@mairie17.com

Matha, le 15 novembre 2021

Le Maire de MATHA
à

Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE
SELLIN, Jean ROCHE, Louissette
GELLE, David BOUTON, Brigitte
RICHEZ BAUDET, Jérôme POIRIER,
Liliane BEGUE, Rémi MARBOEUF,
Marie-Noëlle BOUNNE, Jean-Noël
AUBIN, Elisabeth REY, Jean-Luc
SAVINA, Christelle CLEMENCEAU,
Yoni TOURAINE, Cindy PERRIN,
Christian LANCEREAU, Madeleine
PENE, Xavier COURTOIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la réunion ordinaire du
CONSEIL MUNICIPAL, qui aura lieu le

Date de réunion

23/11/2021

Date de Convocation

15/11/2021

Date de Transmission

17/11/2021

Mardi 23 Novembre 2021 à 20h30

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Finances – Budget principal DM4
2. Finances – Aménagement des anciens bureaux de la trésorerie, proposition loyer
3. Finances – Tarif encart publicitaire Matha'Mag
4. RH – recrutement agents recenseurs
5. RH – Suppression et création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet
6. Marché Public - Avenant n°1 contrat DUPRE
7. Marché Public - Assurance bâtiments communaux
8. Culture - Convention bibliothèque / école
9. Culture - Devis cinéma Noël écoles
10. Tourisme - Terra aventura
11. Association - Subvention ROTARY
12. Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Wilfrid HAIRIE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021

A l'unanimité

SUPPRESSION DU POINT N°1 A L'ORDRE DU JOUR

Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ROTARY

Le Rotary propose une avant-première du film « Simone », le 27/11/2021 au cinéma de Matha « le Forum ». Les places sont à vendre au prix de 15€ pour soutenir, la recherche sur le cerveau.

Monsieur le Maire souhaite acheter 10 places, pour un montant de 150€. Cette somme sera reversée au Rotary de Matha sur la base d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'achat de 10 places de cinéma à 15€ au Rotary
- **ACCEPTE** de verser la somme de 150€ sous forme de subvention exceptionnelle auprès du Rotary
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

ANCIENNE TRESORERIE – BAIL PROFESSIONNEL MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le rez-de-chaussée de l'ancien centre des Impôts de Matha, sis 7 rue de la gendarmerie, est en cours de réhabilitation.

La commune a été sollicitée par des masseurs-kinésithérapeutes, la Société Civile de Moyen ADK pour intégrer cet espace, dès le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose d'établir un bail professionnel d'une durée de 3 ans. Le loyer mensuel, hors charges, payable d'avance le premier jour de chaque mois, sera révisable annuellement et indexé sur l'Indice des loyers des Activités tertiaires (ILAT). Les charges seront payées au semestre.

Il est proposé d'établir un loyer mensuel, d'un montant de 450€ hors charges jusqu'au mois de juin 2022 inclus et de 900€ Hors charges, à partir du mois de juillet 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de la Société Civile de Moyen ADK d'occuper le rez-de-chaussée, 7 rue de la gendarmerie
- **DECIDE** de définir le montant du loyer à 450€ hors charges jusqu'au mois de juin inclus et de 900€ Hors charges à partir du mois de juillet 2022
- **AUTORISE** le maire à signer le bail professionnel

*Patrick XICLUNA annonce aux membres du conseil municipal, que les kinésithérapeutes souhaitent à terme, si la commune l'accepte et que leur activité se développe, acheter l'immeuble communal, qu'ils occupent. Monsieur XICLUNA propose de les rendre prioritaires pour cette acquisition dans le futur, si l'occasion se présente.
L'ensemble de l'assemblée accepte cette proposition.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

TARIF ENCARTS PUBLICITAIRES MATHA MAG

Vu la délibération n°2016-07-D91 du 14 décembre 2016
 Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tarifs des encarts publicitaires du Matha Mag n'ont pas augmenté depuis 2016. Il propose de les modifier, comme indiqué ci-dessous :

DIMENSION MODELE	TARIF
3X8	80 €
1/16 de page	116 €
1/8 de page	142 €
1/4 de page	168 €
1/2 de page	220 €
Page complète	420 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- **ACCORTE** les nouveaux tarifs des encarts publicitaires du Matha Mag
- **AUTORISE** le Maire à signer toute les documents nécessaires à ce projet

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison, de six emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du mois de janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de :

- 0,90 € par feuille de logement remplie

- 1,50 € par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 25 € pour chaque séance de formation.

COMMUNE DE MATHA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de six emplois d'agents recenseurs non titulaires
- **ACCEPTE** le montant des indemnités, 0,90€ par feuille de logement, 1,50€ pour les bulletins individuels et 25€ par séance de formation

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION ET CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET SUITE A MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le tableau des emplois,
Après avis favorable du Comité technique en date du 22/11/2021,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'accroissement des besoins et des activités de la commune suite à la construction de nouveaux bâtiments, les temps de travail de deux agents d'entretien polyvalents ne sont plus adaptés.

Par conséquent, le Maire propose à l'assemblée, la suppression et la création de deux emplois d'adjoints techniques à temps non complet du service entretien / école, suite à la modification de la durée hebdomadaire des emplois, à compter du 1^{er} décembre 2021.

nombre	Suppression de poste			Création de poste		
1	01/12/2021	Adjoint technique	17h30	01/12/2021	Adjoint technique	29h
1	01/12/2021	Adjoint technique	27h	01/12/2021	Adjoint technique	31h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME** les deux postes d'adjoints techniques à 17h30 et 27h
- **CREE** au tableau des effectifs deux postes d'adjoints techniques à 29h et 31h à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C.
- **ACCEPTE** les modifications du tableau des effectifs ci-dessus
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

MARCHE PUBLIC – AVENANT N°1 CONTRAT DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE CHAUFFE ET VENTILATION – ENTREPRISE DUPRE

Vu la délibération n°2021-06-D67

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise DUPRE assure la maintenance des systèmes de chauffage et ventilation de l'ensemble des ERP de la commune.

Suite à leur première intervention à la salle des fêtes, cinq ventilo-convecteurs n'ont pas été pris en compte, lors de l'élaboration de leur proposition

COMMUNE DE MATHA

Le montant total annuel est donc modifié comme suit :
Montant du marché : 8 187.70€ HT soit 9 825.24€ TTC.
Montant de l'avenant : plus-value 328.25€ HT soit 393.90€ TTC.
Nouveau montant du marché : 8 515.95€ HT soit 10 219.14€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'avenant en plus-value de 328.25€ HT
- **ACCEPTE** la modification et le nouveau montant du marché 8 515.95€ HT soit 10 219.14€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la réalisation de ce projet

Pour : 18 Contre : / Abstention : /

MARCHE PUBLIC – ASSURANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la consultation concernant l'assurance des bâtiments communaux, la commune a réceptionné les offres de trois assureurs.

Après analyse, le 5 novembre par la commission d'appel d'offre, monsieur le Maire propose de retenir la proposition de GROUPAMA comme indiquée ci-dessous :

- Cotisation annuelle de 18 514.77€ HT soit 20 071.96€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le choix de GROUPAMA
- **ACCEPTE** le montant de la cotisation annuelle de 18 514.77€ HT soit 20 071.96€ TTC
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la réalisation de ce projet

Pour : 18 Contre : / Abstention : /

BIBLIOTHEQUE – CONVENTION ANIMATION ET PRET AVEC LES ECOLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les écoles communales élémentaire et maternelle, ainsi que la Providence, ont la possibilité de participer à des ateliers lecture et d'emprunter des documents à la bibliothèque municipale. Afin de formaliser ce partenariat, une convention sera établi avec les classe des écoles volontaires.

Après lecture des conventions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet d'atelier lecture et l'emprunt des documents de la bibliothèque
- **VALIDE** la proposition de convention avec les écoles
- **AUTORISE** le maire a signé les conventions de partenariat

Pour : 18 Contre : / Abstention : /

SEANCE DE CINEMA POUR LES ELEVES DES ECOLES DE MATHA – ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'offrir aux élèves des classes élémentaires et maternelles des écoles communales et de la Providence, une séance de cinéma à l'occasion des fêtes de Noël.

Cette année, de ce cadeau de fin d'année pourrait bénéficier à :

- 191 enfants à l'école élémentaire, pour un montant de 764€
 - 92 enfants à l'école maternelle, pour un montant de 322€
 - 31 enfants à l'école de la Providence, pour un montant de 108.50€
- Soit un montant maximum total de 1194.5€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'offrir une séance de cinéma aux élèves des classes élémentaires et maternelles des écoles communales et de la Providence pour un montant total de 1194.5€
- **AUTORISE** le maire a signé les devis du cinéma le forum de Matha

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT JEU TERRA AVENTURA

Suite au désistement de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, il est désormais demandé aux communes ayant mis en place le jeu Terra Aventura de prendre en charge, les frais de fonctionnement de ce dernier. Pour mémoire, la commune de Matha est adhérente au programme, depuis 2017. Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le projet de convention de partenariat entre l'Office de Tourisme des Vals de Saintonge et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine (CRT). Le coût de maintenance annuel est de 200€ HT, auquel il faut ajouter l'achat de POÏZ et de bouteille pour les contenir en cas de vol. L'ensemble des factures sera à régler auprès du CRT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSENT** de reprendre à sa charge les frais de fonctionnement du jeu Terra Aventura
- **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme des Vals de Saintonge et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine pour maintenir le jeu Terra Aventura
- **ACCEPTE** de payer un coût annuel de 200€ HT de frais de maintenance et les frais annexes
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

SIGNATURES

Séance du 23 novembre 2021

M. Wilfrid HAIRIE	
M. Patrick XICLUNA	
Mme Brigitte RICHEZ BAUDET	
M. Jean ROCHE	
Mme Marie-Pierre LE SELLIN	
Mme Louissette GELLÉ	
M. David BOUTON	Absent excusé
M. Jérôme POIRIER	
Mme Liliane BEGUE	
M. Rémi MARBOEUF	
Mme Marie-Noëlle BOUNNE	
M. Jean-Noël AUBIN	
Mme Elisabeth REY	Représentée par M. Wilfrid HAIRIE
M. Jean-Luc SAVINA	
Mme Christelle CLEMENCEAU	
M. Yoni TOURAINE	
Mme Cindy PERRIN	
M. Christian LANCEREAU	
Mme Madeleine PENE	